

L'INPI, vigie de la Cop 21



Partenaire fondateur du dispositif Solutions Cop 21, l'INPI entend, par l'intermédiaire de la propriété intellectuelle, accompagner les entreprises dans le développement des innovations.

Entretien avec Yves Lapierre*

Depuis quand l'INPI est-il partenaire du dispositif Solutions Cop 21. L'Institut était-il intervenu aux Cop précédentes ?

Yves Lapierre : Non, l'INPI n'était pas partenaire des Cop précédentes, car l'implication de la société civile n'était pas aussi forte qu'elle ne l'est pour la Cop 21. Le dispositif Solutions Cop 21, en marge de la conférence onusienne, illustre l'engagement des entreprises, associations, groupements qui souhaitent apporter des solutions. L'INPI est non seulement partenaire depuis l'été 2014, mais également membre fondateur.

Pour quelles raisons ? quel rapport existe-t-il entre la propriété intellectuelle et la lutte contre le réchauffement climatique ?

Y.L. : L'INPI est partenaire pour plusieurs raisons. Premièrement, en tant qu'institut de propriété industrielle, il est au cœur des dispositifs d'innovation. Les solutions qui seront apportées au problème du dérèglement climatique viendront principalement de l'innovation et des solutions techniques, parallèlement au changement des comportements. Deuxième raison : en tant qu'établissement public

engagé dans la responsabilité sociétale d'entreprise, il se doit d'intégrer dans ses enjeux la lutte contre le réchauffement. Enfin, la propriété industrielle ou intellectuelle est souvent perçue comme un outil défensif pour protéger des monopoles de situation. On pourrait alors penser que c'est contraire à l'innovation collaborative et à la mise en œuvre de solutions innovantes, qui proviennent du monde entier. Par notre partenariat, nous entendons démontrer l'inverse : à travers la propriété intellectuelle et le fait que ce qui est protégé est public, on a connaissance de solutions qui existent partout dans le monde. C'est parce que nous avons connaissance de ces solutions que l'on peut trouver des partenaires pour les développer ou les améliorer, aussi bien dans les pays émergents que dans les pays développés. L'image que l'on veut faire apparaître, à travers cette initiative, au sein de Solutions Cop 21, c'est que la propriété intellectuelle est un important levier pour favoriser les partenariats et les transferts de technologies transnationaux dans une relation d'affaire équilibrée. L'INPI entend ainsi montrer sa capacité à apporter des solutions innovantes et à favoriser l'activité de manière équilibrée.

* Directeur général de l'INPI

Comment ce partenariat s'exprime-t-il concrètement ?

Y.L. : Nous avons un stand de 200 m² au Grand Palais, dans lequel ont été exposées quelque soixante-cinq solutions, en provenance du monde entier, de PME innovantes – vingt-cinq étrangères, quarante françaises. Nous avons organisé trois tables rondes, des *corners* TV, ainsi que notre événement annuel qui célèbre la propriété intellectuelle à travers la cérémonie des Trophées INPI de l'innovation. Cette année, la cérémonie a eu lieu au Grand Palais, le 7 décembre.

L'INPI a-t-il un rôle de vigie dans l'identification de solutions innovantes ?

Y.L. : Nous ne pouvons pas, en tant qu'institut ayant une mission d'intérêt général, promouvoir telle ou telle solution. Notre rôle est de donner de la visibilité à certaines entreprises qui utilisent la propriété industrielle de manière stratégique. Ainsi, cette année, les Trophées ont un focus développement durable. Notre rôle est donc davantage de mettre en valeur des innovations, de donner de la visibilité et de la lisibilité à des entreprises, qui, selon nous apportent une innovation singulière.

Quelles solutions préconisez-vous pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Y.L. : L'INPI préconise des transferts de technologie équilibrés, et ce, indépendamment des frontières, comme par exemple, au sein des laboratoires de recherche et du monde de l'entreprise.

Quelle est la singularité du programme World Intellectual Property Organization (Wipo) Green ?

Y.L. : L'OMPI (WIPO) est l'organisation onusienne qui gère les traités internationaux encadrant la propriété intellectuelle. C'est le chef d'orchestre de la mise en œuvre des traités internationaux. L'OMPI a créé une plateforme d'échange sur les technologies vertes, qui permet de recenser les innovations dans ce domaine, et de les confronter aux besoins des pays. Ce programme permet donc de mettre en relation les besoins existants avec les technologies disponibles. La base de données est gratuite, toute entreprise peut donc s'inscrire, et l'INPI a souhaité soutenir activement ce programme, et le promouvoir à l'occasion de la Cop 21. WIPOGREEN est un programme pérenne, qui perdurera et se développera au-delà de la Cop 21, et l'INPI se veut être un acteur de promotion et de soutien particulier, en tant qu'office national.

Quelles actions l'INPI mène-t-il à l'international ?

Y.L. : Notre rôle est de permettre le développement des entreprises dans des environnements qui leur sont plus favorables. Nous sommes présents dans la plupart des

régions du monde – Russie, Maghreb, Émirats, États-Unis, Canada, Amérique latine, Inde, Chine, ASEAN, Corée du Sud, Turquie... –, au sein des services économiques des ambassades. Nous avons pour première mission d'être l'interface avec nos homologues, de bien connaître l'écosystème local de la propriété industrielle et de donner à des entreprises françaises qui veulent se développer les clés pour comprendre les

Les solutions qui seront apportées au problème du dérèglement climatique viendront principalement de l'innovation et des solutions techniques.

marchés, afin qu'elles n'arrivent pas la fleur au fusil ; nous les aidons à trouver les bons repères. Nous travaillons également avec les États pour lutter contre la contrefaçon. Enfin, nous souhaitons démontrer aux entreprises étrangères que la France est un pays d'accueil et de qualité pour leur propre activité, grâce à un environnement de propriété industrielle solide, équilibré et favorable.

Qu'attendez-vous de la Cop 21 ?

Y.L. : Bien évidemment, qu'elle soit un succès. Il serait souhaitable que des entreprises parmi celles que nous avons identifiées puissent faire des deals pour apporter des solutions et enrichir leurs solutions. Au-delà de la lisibilité et de la visibilité que nous leur offrons, il serait souhaitable que quelques-unes y trouvent une occasion de développer leur business, qu'il y ait un effet d'entraînement, et que des solutions qui existent dans certains pays soient dupliquées dans d'autres, afin de répondre aux mêmes problèmes, grâce à des partenariats.

Et après ?

Y.L. : Je souhaite que la propriété industrielle soit présente lors des Cop futures. La Cop 21 ne doit pas être pour l'INPI une opération unique. La Cop 22 aura lieu à Marrakech et notre partenaire au Maroc prend le relais. Les offices de propriété industrielle, de par le monde, doivent dorénavant s'associer à ces événements pour montrer que la propriété industrielle accompagne les enjeux de maîtrise du dérèglement climatique et permet de valoriser les innovations, et donc les solutions d'aujourd'hui et de demain. ■